



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « CONTRAIGNANTE » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 140-IA ET L'USAGE « PEU OU NON CONTRAIGNANTE » AINSI QUE L'USAGE « CONTRAIGNANTE » DANS LA ZONE 141-IC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement le 6 juin 2022 ;

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 mai 2022 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 8 août 2022;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 24 mai 2023 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 8 juin 2023.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier